

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Monsieur Thomas FEREC**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Renouvellement de la labellisation 'Territoire Engagé Transition Ecologique' (ex
Cit'Ergie)**

À l'automne 2018, Quimper Bretagne Occidentale avait approuvé un plan d'actions lui permettant d'obtenir la labellisation Cit'ergie. Le programme d'actions sur 4 ans a fait l'objet au mois de janvier 2022 d'un Copil pour en effectuer le bilan. Lors de ce comité de pilotage, il a été décidé de relancer la démarche pour une nouvelle demande de labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » (ex Cit'ergie) pour les 4 prochaines années. Cette démarche s'intègre dans la stratégie Plan Climat Air Energie Territorial reprise dans le futur projet communautaire.

La démarche Cit'ergie consiste à évaluer le degré de prise en compte de la thématique climat-air-énergie dans les politiques publiques et le fonctionnement interne des collectivités, les plus performantes se voyant attribuer un label. Celui-ci a 3 niveaux qui récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Lors de sa labellisation fin 2018, Quimper Bretagne Occidentale avait obtenu le 2^{ème} niveau.

Pour Quimper Bretagne Occidentale, Cit'ergie est avant tout un outil d'aide à la construction du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : il vient compléter son diagnostic initial avec un volet qualitatif, il mobilise les parties prenantes et crée les conditions pour un suivi efficace de sa mise en œuvre.

Le nouveau dispositif « Territoire Engagé Transition Écologique » (ex Cit'ergie) se décline selon la même démarche avec des étoiles de 1 à 5 au niveau de la labellisation. La démarche s'appuie sur une organisation transversale en mode projet et des acteurs opérationnels :

- Un comité de pilotage, qui sera présidé par Thomas Férec. C'est l'organe politique d'orientation et de validation ;

- Un groupe projet chargé du suivi opérationnel de la démarche, et de la préparation des décisions du comité de pilotage ;
- Un chef de projet, garant de l'organisation de la démarche, du son suivi, du respect des délais, et de l'organisation de l'évaluation ;
- Les directions et services, constitués en groupes de travail, pour le diagnostic et l'élaboration de la stratégie, et en charge de la rédaction du tableau des actions leur incombant, et de la matrice de suivi. Ils garantissent le pilotage et la mise en œuvre des actions par domaine.

Tout au long de la démarche, la collectivité est obligatoirement accompagnée par un conseiller Cit'ergie.

Pour les collectivités engagées dans la démarche, l'attribution d'un label Cit'ergie nécessitait :

- L'obtention d'une note supérieure à 50%, celle-ci étant la traduction chiffrée de l'état des lieux initial réalisé par le conseiller Cit'ergie. Lors de la labellisation fin 2018, cet objectif a été atteint par Quimper Bretagne Occidentale, qui a bénéficié d'une notation de 56,3% ;
- L'adoption d'un programme d'actions opérationnel, à la hauteur des ambitions affichées par le territoire en matière de climat et d'énergie.

Le dossier de candidature à la labellisation de Quimper Bretagne Occidentale détaillait à la fois ce qu'elle a déjà réalisé (état des lieux initial et notation associée), et ce sur quoi elle s'engageait pour les 4 prochaines années (programme d'actions Cit'ergie 2018-2021). Afin de répondre aux objectifs de la politique climat énergie de Quimper Bretagne Occidentale, le dossier présenté se déclinait en 8 chantiers repris ci-après pour un total de 55 actions :

1. Urbaniser à proximité des services et accélérer le renouvellement des centre bourgs ;
2. Susciter et accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments ;
3. Limiter les émissions liées aux transports et développer des alternatives crédibles à la voiture « solo » ;
4. Développement les énergies renouvelables et locales sur le territoire pour atteindre 32% d'EnR en 2030 ;
5. Efficacité énergétique et développement des EnR dans le patrimoine de QBO ;
6. Renforcer l'exemplarité dans les pratiques quotidiennes de QBO ;
7. Sensibiliser et accompagner toutes les composantes du territoire dans la transition énergétique et écologique ;

8. Développer l'économie circulaire et consolider la résilience du territoire face au changement climatique.

Depuis 2019, Quimper Bretagne Occidentale a mis en œuvre la majorité des actions prévues dans le cadre de la démarche Cit'ergie.

Fin janvier 2022, le comité de pilotage s'est réuni pour faire le bilan des actions avec la question du renouvellement de la démarche Cit'ergie sur Quimper Bretagne Occidentale. Le conseiller Cit'ergie a constaté des avancées significatives du plan d'actions avec de nombreuses réalisations ou de mise en route d'actions :

- QBO lauréat de l'appel à projets « Territoire Econome en Ressources », financement obtenu pour la phase 2 opérationnelle ;
- Ferme photovoltaïque de Kerjéquel : désignation du lauréat de l'appel à projet (Energies en Finistère/ENTECH) ;
- Plan de mobilité simplifié (PDMS) lancé en 2021 ;
- Schéma directeur des mobilités actives lancé en 2021 ;
- Étude pré opérationnelle des suites du Programme d'Intérêt Général (PIG) en vue d'une OPAH ;
- Mise en service de la réserve d'eau brute de Kerrous ;
- Consolidation du réseau Tynéo ;
- 3ème et 4ème éditions du Breizh Transition les 27/28 novembre 2019, et 3 et 4 décembre 2021 ;
- Audit des procédures marchés publics et préconisations réalisé en 2021.

Sur la totalité des actions prévues, 68% sont réalisées ou en cours. Certaines rencontrent des difficultés ou des retards (réseau de chaleur Penhars, Rénovation piscine Kerlan Vihan, schéma directeur énergie).

Dans le cadre de son rapport suite au COPIL, le conseiller Cit'ergie souligne la forte implication des élus dans la démarche et leur volontarisme.

Lors du Copil, les élus ont acté le renouvellement de la labellisation Cit'ergie de Quimper Bretagne Occidentale pour 2023. Le planning prévisionnel envisagé serait le suivant :

Planning pour un ré-audit en 2023	
Marché lancé en mars avec le nouveau conseiller notifié	Fin avril 2022 (notification)
Réunions d'état des lieux	Juin 2022
Présentation de l'état des lieux COPIL	Sept. 2022
Elaboration et approbation du programme d'actions Cit'ergie 2023-2026	Oct. 2022 – Janvier 2023
Attribution de l'auditeur National	Février 2023
Réunion d'audit	Mars 2023
Examen Commission nationale du Label	Juin 2023
Mise en œuvre du programme d'actions	2023-2024-2025-2026
Ré-audit	2027

Avec la démarche de labellisation sur Quimper Bretagne Occidentale, le COPIL souhaite que celle-ci soit accompagnée d'une animation auprès des communes pour consolider leur politique énergie-mobilité-climat.

Un courrier va être adressé à la commission nationale du label pour demander le report en 2023 du renouvellement de la labellisation.

La consultation pour retenir un nouveau conseiller pour le renouvellement du label Territoire Engagé Transition Écologique est en cours.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

- 1 - à engager une nouvelle démarche pour le renouvellement du label Territoire Engagé Transition Écologique (ex Cit'ergie) pour structurer la politique énergétique de la communauté d'agglomération.
- 2 - à signer toute pièce contractuelle s'y rapportant.